

Fédération syndicale



Service public

Solidaires - Unitaires – Démocratiques

Chauderon 5 – 1003 Lausanne – Tél. 021 / 351 22 50 – Fax 021 / 351 22 53

www.sud-vd.ch – sud-vd@bluewin.ch

Lausanne, le 8 octobre 2009

*transmis à toutes et tous par courrier électronique
+ par courrier A à M. Pascal Broulis*

Monsieur
Pascal Broulis
Président du Conseil d'Etat
Président de la DCERH
Mesdames et Messieurs les
membres du Conseil d'Etat

Position de négociation de SUD suite à vos propositions du 23 septembre 2009 quant au statut des nettoyeuses

Monsieur le président du Conseil d'Etat et de la DCERH,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Etat,

Veillez trouver ci-après la réponse de SUD à votre proposition quant à la "rémunération des agents de propreté", très rapidement présentée lors de la séance de négociation entre les syndicats et le Conseil d'Etat qui s'est tenue le 23 septembre 2009.

Nous vous écrivons en respectant le délai fixé unilatéralement par vous au 8 octobre 2009 lors de la séance précitée.

En l'absence des documents dont vous n'aviez pas de copie papier le 23 septembre et qui ne nous sont aucunement parvenus depuis, c'est sur la base des notes que nous avons prises lors de votre présentation du 23 septembre que repose notre réponse.

Votre position était que le salaire actuel des nettoyeuses serait de CHF 47'627.-. Vous proposiez une augmentation chiffrée par vos services à CHF 390.- /an qui ferait passer le salaire à CHF 48'017.- (tous les chiffres sont entendus annuels et sur 13 mois)

Une rapide vérification de la grille des salaires 2009 nous fait malheureusement constater que ces CHF 48'017.-, présentés comme un progrès, correspondent en fait au salaire minimum garanti par la LPers depuis le 01.01.2009. Où serait donc l'augmentation annoncée ?

Au cas où vous verseriez aujourd'hui réellement des salaires annuels de CHF 47'627.-, nous vous sommons de bien vouloir rectifier cette erreur évidente et verser aux personnes concernées les sommes dues (rétroactifs et intérêts de 5% l'an inclus).

S'il s'agit d'une erreur, nous vous laissons modifier en conséquence votre proposition. D'autant plus que l'unique augmentation que vous proposez aux femmes du nettoyage après 5 ans de service par le passage à un salaire annuel de CHF 49'417.- ne représente plus les CHF 1'790.- avancés par vos services le 23 septembre (mais CHF 1'400.-).

De plus, le flou et le doute que vous avez laissés planer quant à l'octroi de l'indexation aux nettoyeuses (base LPers) dès l'entrée en force de ce « barème de rémunération » a de quoi laisser également songeurs-euses : quel gain réel au cas où l'indexation ne serait pas versée à ce personnel (quasiment) exclusivement féminin, alors qu'elle le serait aux autres salarié-e-s de l'Etat de Vaud et aux nettoyeuses elles-mêmes en l'absence de ce nouveau barème ? Pour s'en faire une idée, une calcullette premier prix suffit...

Quant au fond, vous connaissez notre position sur le statut des nettoyeuses puisque vous êtes cité à comparaître le 10 novembre prochain dans le procès en discrimination qui oppose SUD et le Conseil d'Etat au TRIPAC.

Intégration des nettoyeuses dans la grille salariale, en égalité avec les autres salarié-e-s de l'Etat de Vaud et dans le respect des pleins mécanismes salariaux : c'est notre position.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur le président du Conseil d'Etat et de la DCERH, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Etat, nos plus respectueuses salutations.

Françoise Emmanuelle Nicolet
pour le secrétariat fédéral de SUD

Copie à Filip Grund, chef du personnel